

Bref, le Canada reconnaît aux États propriétaires de ressources le droit de disposer de leurs ressources naturelles dans l'intérêt de leur propre développement économique et du bien-être de leurs populations.

Il convient de ne pas oublier que les aspirations légitimes des États qui possèdent des ressources ne peuvent se réaliser que dans le cadre d'une économie mondiale saine et dynamique. Les pays du monde peuvent devoir restreindre le taux de croissance de leur consommation de certaines matières premières, mais cela doit se faire de façon coordonnée et non au moyen de mesures qui provoquent des ruptures économiques, du chômage inutile et la baisse des revenus.

C'est pourquoi une sécurité raisonnable des approvisionnements pour les consommateurs est la contrepartie des droits des producteurs.

Des mesures soudaines et arbitraires visant les approvisionnements peuvent bouleverser gravement la coopération économique internationale. Que nous soyons producteurs de matières premières ou pays industrialisés, pays développés ou pays sous-développés, ou un peu les deux, il nous incombe à tous d'exercer nos droits souverains d'une manière qui ne soit pas contraire à l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples concernant le maintien d'un milieu économique favorable.

Cela est d'une importance primordiale si l'on veut que le monde entier fasse preuve de prudence dans la consommation de ressources finies. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, de planifier rationnellement la conservation des ressources mondiales dans un milieu économique instable dans lequel les pays doivent constamment s'adapter à des fluctuations des prix mondiaux et des approvisionnements.

Je passe maintenant aux trois problèmes urgents que j'ai identifiés au début -- l'alimentation, l'énergie et l'inflation.